

Que deviennent les enfants adoptés ?

N'étant ni sociologue, ni professionnelle de l'adoption, comme le sont mes voisines, et même si personnellement j'ai adopté trois enfants, aujourd'hui adultes, cette question, je l'avoue, me dérange dans sa formulation. Y aurait-il un avenir, un devenir spécifique à ceux et à celles qui ont été adoptés dans leur enfance ? Et surtout cet avenir, ce devenir serait-il commun à ce groupe de personnes de telle sorte que nous puissions l'analyser, le qualifier, l'évaluer, le prédire ?

Ma pensée et les limites de mes connaissances butent sur ce type de démarche. Comme Sartre je crois que « l'important n'est pas ce qu'on fait de nous, mais ce que nous faisons nous-même de ce qu'on a fait de nous ». Pour autant, je n'ignore pas les situations d'échec en matière d'adoption, là où le lien symbolique de filiation ne parvient pas à se tisser. Et comment définir la notion d'échec en matière d'adoption ? Les seuls échecs visibles sont ceux qui se soldent par un nouvel abandon, avec remise de l'enfant aux services sociaux, procès verbal d'abandon ou délégation d'autorité parentale sans maintien des liens pendant plusieurs années. Parfois les médias se font l'écho de tels échecs. Mais d'autres échecs sont vécus dans la honte, la souffrance et la solitude des enfants et de leurs parents adoptifs. Quelques livres témoignages rendent compte de ces parcours douloureux.

Quoiqu'il en soit, dans de tels cas, c'est clair que ces enfants parviennent difficilement à conquérir leur autonomie psychique.

Mais aussi et je peux en témoigner personnellement, combien d'enfants ayant été adoptés dans leur enfance, sont devenus des adultes capables de se donner un avenir heureux ce qui ne signifie pas « sans douleur, ni épreuve ». Sans doute en grande partie, parce qu'un lien filiatif de qualité a pu se tisser entre eux et leurs parents. (Sans qu'il ne s'agisse pour autant de défaillance en cas d'échec et de mérite en cas de réussite)

Pour ma part, j'aborderai donc cette question : « Que deviennent les enfants adoptés ? » du point de vue anthropologique et psychologique, en partant de la spécificité de la condition d'adoptés, c'est-à-dire de cette réalité imposée par la vie à certains enfants. C'est avec cette réalité (et bien d'autres éléments) que chacun des enfants adoptés devra se construire et se donner un avenir, toujours unique et avec sa part de mystère qu'aucune science ne saurait totalement percer.

I. l'adoption : la création d'un lien filiatif à partir d'une rupture du côté des enfants et d'une décision volontaire du côté des parents

- Pour être adopté, il faut avoir été séparé de sa mère génitrice, de celle qui vous a porté.

Quelles que soient les conditions de cette rupture – plus ou moins favorables-, toute séparation radicale de sa mère, surtout si elle est précoce et même dans le cas où elle s'avère nécessaire du fait d'une défaillance grave, représente un traumatisme psychique pour l'enfant qui ne peut que subir cette rupture du lien originel. De grands progrès se font aujourd'hui pour que même dans le cas de séparation à la naissance, une parole soit dite à l'enfant, une mise en mots se fasse de telle sorte que les dégâts soient amoindris.

- Lorsque c'est la mort qui sépare l'enfant de sa mère, le traumatisme existe aussi (surtout en cas de séisme, de guerre etc.) mais celui-ci ne concerne pas la filiation symbolique : mes parents sont morts, d'autres vont remplir auprès de moi leur rôle et leur fonction. Le ou les parents adoptifs deviennent alors des substituts sans jeter de trouble sur la filiation d'origine.

- Avec l'adoption, il y a aussi le plus souvent rupture des liens avec la famille élargie et l'environnement humain et culturel d'origine. C'est souvent le cas des adoptions internationales. Et évidemment selon l'âge de l'enfant et l'accompagnement de ces ruptures et séparations, l'impact sur le psychisme de l'enfant sera différent.

Plus ou moins traumatisantes, plus ou moins parlées et accompagnées, ces ruptures et séparations constituent cependant toujours un élément qui marque, qui imprime le psychisme de l'enfant, en particulier dans ses composantes inconsciente et émotionnelle.

Et puis, il n'y a pas d'adoption sans parents adoptants

- Dans la majorité des cas, les parents adoptifs ont été éprouvés par une infertilité expliquée ou non expliquée, et des traitements qui les ont affectés psychologiquement et parfois ont fragilisé leur relation conjugale.

- Dans tous les cas, les parents adoptifs (comme les parents biologiques) fantasment leur enfant et leur vécu parental souvent projeté comme « réparateur » et « sauveur » . Ils auront à négocier entre le réel et le fantasmé conservé et actif dans l'inconscient.

- Comme tout parent, le parent adoptif, est renvoyé par son enfant à l'ex enfant qu'il a été et est encore en partie. Ce sera particulièrement difficile lors de l'adolescence de l'enfant qui au moment où il se cherche et construit son identité se confronte à sa double parentalité.

II. De la qualité du nouveau lien filiatif dépend en grande partie le devenir plus ou moins heureux des enfants adoptifs (et de celui de leurs parents).

En effet, le lien filiatif est le socle de construction psychique de l'être humain. Si celui-ci est incertain, troublé, voire empêché, l'enfant ne peut naître à lui-même ni au monde et il ne lui est pas possible d'engager son propre désir. Il reste otage d'une vie subie qu'il ne peut penser ni prendre en mains. Son destin lui échappe.

Mais la responsabilité de la qualité du lien filiatif dépend autant de l'enfant que du parent.

Pour l'enfant, il s'agit de faire quelque chose de ce que la vie a fait de lui : un enfant plus ou moins affecté ou traumatisé par la rupture avec ses géniteurs, un enfant peut-être déraciné, un enfant ayant peut-être souffert de sévices, de manque de tendresse, de soins, etc

Dans tous les cas, il s'agit pour lui de reconquérir une sécurité intérieure suffisante pour oser s'attacher à ceux qui ont la responsabilité de le protéger, de satisfaire ses besoins et de l'aider à grandir et à vivre de son désir dans la liberté et la responsabilité.

Ce travail qui est un véritable chemin de résilience, l'enfant ne peut le faire tout seul.

L'enfant adopté doit pouvoir bénéficier d'un entourage suffisamment sûr. Apporter cette sécurité est le rôle de ses parents adoptifs, certes, mais pas seulement. C'est aussi le rôle de tiers (professionnels ou non) qui sauront être attentifs et bienveillants à celui à qui la vie a joué un bien mauvais tour. Les enfants (adoptés ou non) ne sont pas les enfants de leurs seuls parents mais ils sont enfants d'une société.

C'est au cours de ce parcours de restauration intérieure (qui peut durer des années et demande courage et persévérance) que l'enfant met en place ce qui lui permettra d'affronter son passé (parfois en recherchant et en rencontrant son ou ses parents biologiques) et de construire son avenir « en faisant quelque chose de ce que la vie aura fait de lui » .

Pour le parent avant de se lancer dans l'aventure de l'adoption, il s'agit d'y voir clair dans son désir d'adopter, de guérir les blessures des épreuves liées à l'infertilité, puis d'accueillir l'enfant réel en renonçant à ses fantasmes. Puis, au fil des jours, il lui faudra soigner les

éventuelles blessures de l'ex enfant qu'il a été. Un travail qui sur certains points est le même que celui des parents biologiques, mais qui est toujours plus risqué, plus difficile dès lors qu'il se fait avec et pour se lier à un enfant en résilience.

Le devenir des enfants adoptés dépend donc aussi de l'aide, du soutien, de l'accompagnement dont bénéficient les parents adoptifs. Ce qui pose la question de la valeur que la société accorde à la famille non plus seulement du point de vue de sa réalité biologique individuelle mais dans sa dimension symbolique universelle et j'ajouterai fraternelle et spirituelle. Quelle solidarité peut-on attendre d'une société devenue individualiste et peu hospitalière à ceux qui peinent à trouver leur place et leur identité ? Le message évangélique nous invite au combat pour redonner vie au collectif et au communautaire.

En conclusion, je dirai que si la qualité du lien qui se tisse entre parents et enfants biologiques n'est jamais assurée, celle du lien filiatif adoptif revêt toujours un caractère de risque qui demande prévention et précaution. Mais aussi, je crois pouvoir dire que lorsque ce lien est tissé solidement et joliment, le devenir des uns et des autres s'avère particulièrement réparateur, joyeux et fécond. La vie s'amplifie autour de ceux qui ont eu raison du malheur. Ceux, parents et enfants, qui ont réussi à s'adopter ont acquis la certitude que l'avenir de l'homme passe par le risque de la relation à l'autre, visage du Tout autre.

Agnès Auschitzka

Auditoire, 29 janvier 2010